Image not found or type unknown

Est ce de la discrimination ?

Par **Svelanya**, le **20/01/2017** à **23:22**

Bonjour.
Je travaillais en laboratoire de clinique et ai des soucis de jambe. Un week-end, j'ai fait ma garde avec une canne, ce qui n'a posé aucun problème de résultat sur mon travail. La situation ne s'améliorant pas dans la semaine, mon directeur m'a demandé de me mettre en arrêt car je n'était pas assez efficace d'après lui.
En allant chez mon médecin, celui ci m'a conseillé de démarrer une procédure pour me faire reconnaître travailleur handicapé. Chose que j'ai faite.

Je me suis rendue à la médecine du travail qui a préconisé une adaptation de poste en limitant mon périmètre de marche. J'ai fait passer cet avis à mon employeur.
Au retour au travail, j'ai eu la surprise d'être appelée au bureau avec mes deux directeurs et l'assistante ressources humaines pour un entretien (sans convocation, je me suis retrouvée seule face à 3 supérieurs... intimidant).

L'assistante RH m'a demandé si je me rendait compte de l'image que je donnait du laboratoire à venir avec une canne. Suffoquée, j'ai répondu que j'avais préféré assurer ma garde plutôt que de prévenir au dernier moment et qu'un collègue ayant déjà effectué son temps de travail doive me remplacer. Je lui ai également indiqué que je n'avais aucune difficulté à assurer mon travail et que lors de mes périodes douloureuses (environ deux fois par an), je demandais à ne pas aller dans le service à l'autre bout de la clinique (chose que l'on faisait naturellement avec mes collègues). L'entretien ne s'est pas très bien passé. C'était assez conflictuel.

Plus tard, elle est revenue pour que je signe un compte rendu de la réunion qui m'indiquait que l'employeur me "proposait" une mutation interne sur un site où j'aurai perdu beaucoup de salaire (~400€ net) du fait qu'il n'y avait plus les primes de nuit et autres. Et sur ce compte rendu est écrit noir sur blanc que l'usage de la canne donnait une mauvaise image du laboratoire !

Pensez vous que ces événements relèvent d'une discrimination que je pourrai faire valoir ?

Pour info, je suis aujourd'hui qualifié travailleur handicapé et j'ai accepté la mutation sur les conseils de la déléguée du personnel.

Merci pour vos conseils.

Par **P.M.**, le **21/01/2017** à **00:16**

Bonjour,
Comme la tenue d'une telle réunion, ces propos semblent pour le moins choquants et effectivement ceux-ci pourraient s'assimiler à de la discrimination...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Svelanya**, le **21/01/2017** à **09:25**

Merci pour votre conseil.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés